



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4881

Approbation d'une convention de partenariat avec l'Ecole du Louvre en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4881 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ECOLE DU LOUVRE EN VUE DE
L'ORGANISATION DE COURS D'HISTOIRE GENERALE DE
L'ART (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur a notamment pour mission de dispenser l'enseignement de l'histoire de l'art et des civilisations qu'elle fonde principalement sur l'étude de leurs témoignages matériels, ainsi que l'enseignement des techniques de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel ; d'accueillir des élèves, des auditeurs ainsi que des stagiaires au titre de la formation continue, pour lesquels elle peut également mettre en œuvre des actions spécifiques ; de mener des actions de recherche dont elle assure la valorisation ; de réaliser des productions éditoriales et audiovisuelles ou d'y participer.

Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant bénéficier des cours dispensés à Paris dans ses locaux, elle mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

Le musée des Beaux-Arts de Lyon dans sa programmation de conférences pour la saison 2019-2020 a souhaité renouveler son partenariat avec l'Ecole du Louvre, pour proposer aux Lyonnais deux cycles de cours d'histoire générale de l'art :

- Cycle I : un cycle d'*Initiation à l'Histoire générale de l'art en Europe 2^{ème} année : de la Renaissance au siècle de Louis XIV*, de 12 séances, d'une durée d'une heure trente (1h30) chacune, qui se déroulera à l'auditorium du musée des Beaux-Arts de Lyon, du lundi 7 octobre 2019 au lundi 30 mars 2020, de 18h30 à 20h00 ;
- Cycle II : un cycle thématique *Etoffes et Plis. Les dessins de drapés de la renaissance à nos jours* de 5 séances, d'une durée d'une heure trente (1h30) chacune, qui se déroulera à l'auditorium du musée des Beaux-Arts de Lyon, du lundi 16 décembre 2019 au lundi 4 mai 2020 de 18h30 à 20h00.

Les conférences seront organisées au sein de l'auditorium du musée.

La Ville de Lyon/musée des Beaux-Arts assure notamment la communication correspondante, l'accueil des intervenants avec la prise en charge de ses trajets entre la gare et le musée ainsi que son hébergement et ses frais de restauration éventuels.

La convention, jointe au rapport, valable jusqu'à la fin du cycle de conférences, formalise les conditions d'organisation de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / musée des beaux-arts et l'Ecole du Louvre, en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art est approuvée.

2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses relatives à ce partenariat seront imputées au budget 01, année 2019, programme SUPPORTBA, opération ADMINBA, fonction 322, chapitre 011, LC 42701.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER